

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00072

Numéro SIREN : 818 154 072

Nom ou dénomination : JBR MOTORS

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000331

2016 B 72

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 10/02/23
sous le n° B23/331

"JBR MOTORS"

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros

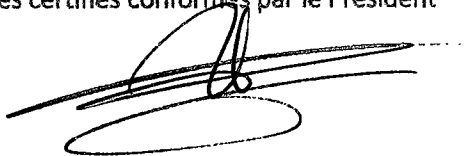
Siège social : CHAZAY D'AZERGUES (69380) Les Bâches

818 154 072 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Comptes certifiés conformes par le Président



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20.00		20.00	20.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	20.00		20.00	20.00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	189 273.09		189 273.09	70 856.42	118 416.67	167.12
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	10 842.00		10 842.00	39 942.00	29 100.00	72.86
	Autres créances	6 252.14		6 252.14	3 691.89	2 560.25	69.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	65 266.81		65 266.81	1 077.18	64 189.63	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	271 634.04		271 634.04	115 567.49	156 066.55	135.04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	271 654.04		271 654.04	115 587.49	156 066.55	135.02

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2020 12		Exercice N-1 31/08/2019 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000.00		2 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	200.00		200.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	18 540.16		6 242.94		12 297.22	196.98
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		3 418.52		12 297.22		8 878.70	72.20
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I		19 758.68		16 340.16		3 418.52	20.92
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	36 990.67				36 990.67	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	243 666.00		108 378.00		135 288.00	124.83
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 007.99		17 996.42		10 988.43	61.06
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	1 889.00		3 694.17		1 805.17	48.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 859.06		1 859.06			
	Produits constatés d'avance (1)						
Total IV		291 412.72		131 927.65		159 485.07	120.89
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		271 654.04		115 587.49		156 066.55	135.02

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

269 027.72 131 927.65

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	111 333.33		111 333.33	44 081.67		67 251.66	152.56
Production vendue de biens				8 915.00		8 915.00	100.00
Production vendue de services	12 253.08		12 253.08	3 853.08		8 400.00	218.01
Chiffre d'affaires NET	123 586.41		123 586.41	56 849.75		66 736.66	117.39
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 003.58			2 003.58	
Autres produits			1.05			1.05	
Total des Produits d'exploitation (I)			125 591.04	56 849.75		68 741.29	120.92
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			227 188.54	50 856.42		176 332.12	346.73
Variation de stock (marchandises)			118 416.67	7 444.66		110 972.01	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements				8 815.00		8 815.00	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			17 803.07	16 214.53		1 588.54	9.80
Impôts, taxes et versements assimilés			631.76	706.04		74.28	10.52
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			127 206.70	69 147.33		58 059.37	83.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 615.66	12 297.58		10 681.92	86.86
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		0.30		0.36	0.06	16.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		0.30		0.36	0.06	16.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		1 803.16			1 803.16	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 803.16			1 803.16	
2. Résultat financier (V-VI)		1 802.86		0.36	1 803.22	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		3 418.52		12 297.22	8 878.70	72.20
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		125 591.34		56 850.11	68 741.23	120.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		129 009.86		69 147.33	59 862.53	86.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		3 418.52		12 297.22	8 878.70	72.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

"JBR MOTORS"

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : CHAZAY D'AZERGUES (69380) Les Bâches
818 154 072 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise AUX DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
ET APPROUVEE PAR ELLE LE 3 FEVRIER 2023**

DEUXIEME DECISION

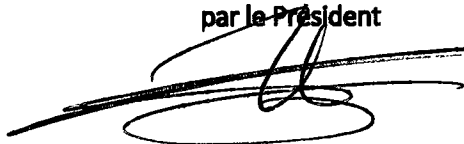
Sur la proposition du Président, l'Associée unique décide
d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 août 2020, qui s'élève à
TROIS MILLE QUATRE CENT DIX HUIT euros CINQUANTE DEUX
centimes, ci..... - 3 418,52 €

Sur le compte « Report à nouveau » dont le solde débiteur
au 31 août 2020, ci - 18 540,16 €

Se trouve ainsi porté à la somme de VINGT ET UN MILLE
NEUF CENT CINQUANTE HUIT euros SOIXANTE HUIT centimes, ci..... - 21 958,68 €

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende
n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

**Pour extrait certifié conforme
par le Président**



SCORGEK SAS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

JBR MOTORS

SASU au Capital de 2 000 Euros

Les Bâches

69380 CHAZAY D'AZERGUES

RCS VILLEFRANCHE TARARE 818 154 072

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

SCORGEK SAS

Chez COGEP, 30 rue Joannès Carret 69009 LYON
RCS LYON 317 802 809 - NAF : 6920Z

SCORGEK SAS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

JBR MOTORS

SASU au Capital de 2 000 Euros

Les Bâches

69380 CHAZAY D'AZERGUES

RCS VILLEFRANCHE TARARE 818 154 072

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

SCORGEK SAS

Chez COGEP, 30 rue Joannès Carret 69009 LYON
RCS LYON 317 802 809 - NAF : 6920Z

A l'associé unique de la société JBR MOTORS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JBR MOTORS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



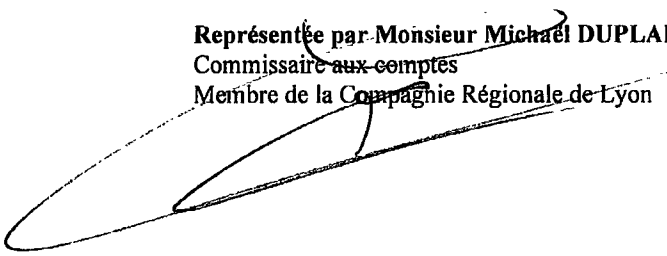
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 19 janvier 2023

SAS SCORGEK
Commissaire aux comptes titulaire

Représentée par Monsieur **Michael DUPLAN**
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20.00		20.00	20.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	20.00		20.00	20.00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	189 273.09		189 273.09	70 856.42	118 416.67	167.12
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	10 842.00		10 842.00	39 942.00	29 100.00	72.86
	Autres créances	6 252.14		6 252.14	3 691.89	2 560.25	69.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	65 266.81		65 266.81	1 077.18	64 189.63	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	271 634.04		271 634.04	115 567.49	156 066.55	135.04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	271 654.04		271 654.04	115 587.49	156 066.55	135.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an